

PROCES VERBAL

**Réunion du Comité syndical du
21 février 2020 – 12h00-14h00
Centre de Convention – Amphithéâtre
Archamps**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -M. Jean-Luc SOULAT - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Christophe BOUVIER – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Patrice DUNAND - Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

– **Thonon Agglomération**

M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI

– **Communauté de Communes Faucigny-Glière**

M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Gilbert ALLARD - **M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD**

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

M. Christophe MAYET

Excusés : M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER – M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

ORDRE DU JOUR

DISCOURS DU PRESIDENT	4
I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	5
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX	5
POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2019 ..	5
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT.....	5
III. ADMINISTRATION GENERALE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES	5
POINT N°1 – REFLEXION SUR L'ORGANISATION DU CONSEIL CONSULTATIF METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS	5
IV. GRAND GENEVE	6
POINT N°1 – RETOUR SUR LA REUNION DU BUREAU DU GLCT GRAND GENEVE DU 23 JANVIER 2020 ET PREPARATION DE L'ASSEMBLEE DU GLCT DU 27 FEVRIER 2020.....	6
POINT N°2 – CANDIDATURE DU GLCT GRAND GENEVE AU PROJET D'AGGLOMERATION 4.....	8
POINT N°3 - FICHE PRÉ-PROJET INTERREG V : « PROGRAMME D' ACTIONS COORDONNÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND GENÈVE » : APPROBATION DE LA PARTICIPATION DU POLE METROPOLITAIN	9
POINT N°4 – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS POUR LE FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT GENERAL DU GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE (GLCT) GRAND GENEVE, POUR LA PERIODE 2020 – 2023.....	10
POINT N°4 – FESTIVAL LEMAN EXPRESS (F-LEX) : PRESENTATION DE L'EVENEMENT (25-26 AVRIL 2020) – INFORMATION	11
V. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	11
POINT N°1 – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC INNOVALES POUR L'ANNEE 2020 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE 2019-2021	11
POINT N°2 – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION OUTDOOR SPORT VALLEY POUR L'ANNEE 2020.....	12
POINT N°3 – PARTENARIAT AVEC AURAI 4.0 (MONT-BLANC INDUSTRIE) : AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2020 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE 2018-2020.....	13
VI. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	14

POINT N°1 – INTEGRATION DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS PARMIS LES MEMBRES FONDATEURS DE LA FONDATION PARTENARIALE ABRITANTE DE L’UNIVERSITE SAVOIE -MONT-BLANC.....	14
VII.MOBILITE	16
POINT N°1 – PROJET INTERREG LEMCOV : VALIDATION DE L’ENGAGEMENT DU POLE METROPOLITAIN EN TANT QUE PARTENAIRE DE L’OPERATION	16
POINT N°2 – ATTRIBUTION DU MARCHE « PLANS DE MOBILITE »	16
POINT 3 – STRATEGIE DE PROMOTION DU COVOITURAGE.....	17
VIII. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE	19
POINT N°1 – RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE PAYS DE GEX AGGLO POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE SIG : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION POUR L’ANNEE 2020	19
POINT N°2 – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNÉES ENTRE LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS ET LE SM3A	19
POINT N°3 – SYNTHESE DES PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) : PRESENTATION ET ETAT D’AVANCEMENT DES PROCEDURES.....	20
IX. DIVERS	20

Discours du Président

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, je préside, aujourd'hui, pour la dernière fois, le Comité syndical du Pôle métropolitain. C'est un moment particulier pour nous tous, alors, permettez-moi, avant d'ouvrir notre réunion, de faire le point sur tout ce que nous avons accompli ensemble.

Sous une même bannière, nous avons mené des démarches qui, aujourd'hui, portent leurs fruits.

Ensemble, nous avons créé les conditions de réalisation des grandes infrastructures de notre territoire comme le Léman Express, les projets de trams, de Bus à Haut Niveau de Service, la voie verte du Grand Genève.

En 6 ans, nous sommes passés de la planification à l'opérationnel, avec le déploiement de véritables services aux habitants à l'échelle du Genevois français, tels que REGENERO, la plateforme locale de rénovation énergétique des logements, le déploiement du covoiturage et de l'autopartage, les plans de mobilité pour les entreprises, GRAND FORMA et la Cité des métiers du Grand Genève. Une évolution significative qui commence à porter ses fruits et nous a permis de donner du sens, de l'ambition, une perspective au Pôle métropolitain : faire ensemble ce que l'on ne peut faire seul.

Ensemble, nous avons adopté les outils qui, aujourd'hui, permettent de porter une vision commune pour le Genevois français. Je pense aux deux premiers volets de l'InterSCoT (Schéma d'accueil des entreprises, Schéma métropolitain d'aménagement commercial, Schéma métropolitain de mobilité) et à la coordination des différents Plans Climat Air Energie du territoire (PCAET).

Ensemble, nous avons réussi l'évolution de l'ARC Syndicat mixte en Pôle métropolitain. Cette étape décisive a permis de renforcer les capacités d'action du Genevois français. Elle a offert une meilleure visibilité de notre action et une prise en compte de notre réalité métropolitaine transfrontalière, au sein de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Grand Genève.

Comme j'ai l'habitude de le préciser, sur le plan national, le Pôle métropolitain du Genevois français est un cas unique, le seul à être engagé dans la construction d'une agglomération transfrontalière de près d'un million d'habitants, celle du Grand Genève. Durant ces 6 années de mandat, notre démarche a été portée collectivement, avec un objectif partagé, celui « d'agir ensemble pour maîtriser notre avenir ». Car c'est bien d'une métropole internationale, de portée européenne dont il est question ici.

Ensemble, nous avons pu asseoir le rôle du Pôle métropolitain dans la coopération transfrontalière. Notre structure, en fédérant les intercommunalités du Genevois français, est aujourd'hui reconnue comme l'interlocuteur privilégié des autorités suisses et françaises, pour relever les défis frontaliers et transfrontaliers du Grand Genève. Il y a eu beaucoup d'évolutions, accompagnées d'une certaine stabilité dans nos instances. J'ai eu le plaisir d'être Président de l'ARC Syndicat mixte puis du Pôle métropolitain pendant ces six années consécutives. Six ans pendant lesquels j'ai pu représenter le Genevois français dans les instances transfrontalières, où j'ai pu côtoyer trois Présidents du Conseil d'Etat de Genève et quatre Préfets de Région.

Nous pouvons être fiers du chemin parcouru. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que nous sommes l'un des rares pôles métropolitains dotés de compétences et de services opérationnels, le seul pôle métropolitain signataire d'un Contrat de Plan Etat-Région, le seul engagé dans la collaboration transfrontalière en tant qu'interlocuteur privilégié de gouvernements étrangers, le seul à avoir défini une vision et une stratégie partagée par tous et qui, même si l'on débat, n'a souffert d'aucune contestation de fond pendant la durée du mandat. Nous avons débattu du rythme, des moyens, des ressources, mais, je crois pouvoir l'affirmer aujourd'hui, nous avons été tous mobilisés sur les mêmes objectifs.

A présent, deux axes stratégiques se dégagent clairement pour le prochain mandat :

- Tout d'abord, faire de la transition écologique le fil directeur de notre action et développer les démarches de concertation et d'appropriation, tant auprès des élus que de la population, comme moyen indispensable d'accompagner ces changements.*
- Ensuite, traduire et porter notre vision partagée, avec des outils communs, efficaces, capables de peser davantage dans le Grand Genève et au sein de la Région ; capable de répondre plus vite et plus fortement aux besoins des habitants et entreprises du Genevois français. Il est temps, à présent, de porter un SCoT unique, métropolitain ; de créer une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle du Genevois français ; de développer de nouvelles formes de partenariats avec l'Europe, avec les acteurs publics et privés, français et suisses.*

Ces évolutions sont aujourd'hui nécessaires et préfigurent, nous le savons tous, des évolutions plus grandes. Le Pôle métropolitain, c'est une préfiguration, une étape vers la Métropole. Il s'agira donc pour les prochaines équipes de préparer cette évolution organisationnelle majeure, mais seule capable d'asseoir la

légitimité du Genevois français et sa capacité à agir efficacement pour la qualité de vie et le quotidien des habitants.

Souvenez-vous, lors de notre séance d'installation du Comité syndical du Pôle métropolitain en mai 2017, nous l'avions déjà exprimé, sous forme d'adage « il faut compter pour peser. Peser pour compter ».

Les élections qui se profilent impliqueront un renouvellement des élus siégeant aux instances du Pôle métropolitain. Pour assurer la continuité de l'action du Pôle métropolitain, j'espère que vous pourrez compter sur des élus motivés et investis. Le Genevois français aura besoin de représentants disponibles pour incarner les projets à venir et être collectivement efficaces, afin d'engager le territoire sur la voie des nouvelles mobilités et de la transition écologique.

D'ici là, je tenais à tous vous remercier, très sincèrement, pour votre disponibilité, nos échanges, votre investissement et votre implication tout au long de ce mandat.

Je suis particulièrement heureux et honoré d'avoir travaillé avec vous et toute l'équipe du Pôle métropolitain. Il me reste à vous souhaiter, à chacune et chacun d'entre vous, beaucoup de bonheur et de réussite dans la suite de vos projets, qu'ils soient personnels ou professionnels, engagés ou non dans la vie publique de notre territoire.

Je vous remercie de votre écoute et de votre attention.

- Applaudissements des élus du Comité syndical -

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pierre FILLON est désigné secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX

POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2019

Le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 12 décembre dernier est approuvé.

POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Les principaux sujets abordés lors de la réunion du Bureau du 17 janvier 2020 et du 21 février 2020 sont traités dans le présent ordre du jour.

DELIBERATIONS DU BUREAU

Monsieur le Président liste les délibérations qui ont été prises lors des deux dernières réunions du Bureau.

Bureau du 17 janvier 2020 :

- Délibération n° BU2020-01 : reconduction du marché « mission globale d'organisation de la présence du genevois français au salon de l'immobilier d'entreprises »
- Délibération n° BU2020-02 : expérimentation ATMB-KLAXIT- Pôle métropolitain : mise en place d'un dispositif d'incitations financières à la pratique du covoiturage sur le territoire du genevois français
- Délibération n° BU2020-03 : avenant au marché pilotage et animation en Ecomobilité – mise en œuvre du dispositif PENDAURA+
- Délibération n° BU2020-04 : avenant au marché covoiturage dynamique
- Délibération n° BU2020-05 : participation financière pour l'organisation de la rencontre PRO2LOCAL 2020

Bureau du 21 février 2020

- Délibération n° BU2020-06 : avis sur le SCOT du Pays Bellegardien
- Délibération n° BU2020-07 : adoption de la convention Fondation Brailard
- Délibération n° BU2020-08 : adoption de la convention avec Annemasse Agglo pour SOLIWAYS
- Délibération n° BU2020-09 : Attribution du marché covoiturage innovant HeLeman
- Délibération n° BU2020-10 : autorisation de candidature du Pôle métropolitain aux AMI

III. ADMINISTRATION GENERALE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

POINT N°1 – REFLEXION SUR L'ORGANISATION DU CONSEIL CONSULTATIF METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Monsieur Gabriel DOUBLET, Vice-président en charge de la Communication et de la Concertation, expose le projet de délibération.

Le Conseil Consultatif Métropolitain (CCM) est installé depuis mai 2018 avec 34 membres. Il s'organise avec une présidence partagée (3 co-présidents), un bureau et une assemblée de 5 collèges (Associations, Institution, Collège des territoires, Citoyens, Acteurs économiques). Le CCM est une instance à vocation consultative, qui a été dans un premier temps créé à titre expérimental.

Le Conseil consultatif a été animé par une Assistance à maîtrise d'ouvrage (agence de concertation) jusqu'à l'arrivée d'une chargée de mission au sein du Pôle métropolitain du Genevois français, en septembre 2019, dédiée à hauteur de 0,5 ETP à l'animation du CCM au sein du Pôle métropolitain.

Après un an d'existence, une enquête auprès des membres a été réalisée (23 réponses sur 31 membres au 1er décembre 2019), avec les résultats suivants :

- forte incompréhension du rôle et des missions du CCM,
- faible concertation avec les équipes du Pôle métropolitain (choix des thématiques),
- communication interne inexistante,
- faible implication des membres (manque de temps, distance, etc.).

Aujourd'hui, aucun travail n'a pu aboutir et le rôle de l'instance reste incompris. L'Assemblée Plénière du 11 décembre 2019 a mobilisé seulement 6 personnes sur les 31 membres de l'instance.

Malgré un bilan mitigé, poursuivre ce travail de concertation apparaît essentiel pour accompagner l'évolution des compétences du Pôle métropolitain (service REGENERO, covoiturage, autopartage, etc.). Ces services ne peuvent fonctionner sans une appropriation par les habitants. Il serait néanmoins pertinent de définir un format adapté de la participation citoyenne à l'échelle métropolitaine afin d'éviter de créer une instance « miroir » du fonctionnement des institutions, pouvant être mal interprétée par les habitants. Une réflexion sur le format de concertation semble donc indispensable.

Nous vous informons qu'une modification du cadre juridique des conseils de développement a été adoptée le 27 décembre 2019 par l'Assemblée Nationale (*loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique*).

- Les Conseils de développement sont rendus obligatoires dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. En dessous de ce seuil, les intercommunalités ont la possibilité de créer un Conseil de développement (faculté qui n'était pas inscrite dans la loi jusqu'à présent).
- Un Conseil de développement commun peut être créé entre le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) et les intercommunalités qui le composent.
- Après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou extension du périmètre de l'intercommunalité, le président de l'intercommunalité inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public

La société civile étant particulièrement présente, qu'elle soit d'origine institutionnelle (conseils de développement, conseil citoyens) ou citoyenne (associations, collectifs), l'instance qui résultera du processus de refondation devra s'appuyer sur l'existant. Il est également souhaitable que les missions de cette instance puissent répondre aux enjeux de transition écologique du territoire et de son appropriation par les habitants.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le lancement d'un travail de réflexion sur les perspectives de l'instance afin d'être en mesure de proposer plusieurs scénarios au début du prochain mandat.

IV. GRAND GENEVE

POINT N°1 – RETOUR SUR LA REUNION DU BUREAU DU GLCT GRAND GENEVE DU 23 JANVIER 2020 ET PREPARATION DE L'ASSEMBLEE DU GLCT DU 27 FEVRIER 2020

Monsieur le Président Jean DENAIS rappelle l'ordre du jour de la réunion du Bureau du GLCT du 23 janvier et réagit ensuite sur les sujets qui seront abordés lors de l'Assemblée du 27 février.

Ordre du jour du Bureau du 23 janvier 2020

1. GLCT Grand Genève :

- Ordre du jour prévisionnel Assemblée du 27 février 2020 – information

- Rapport de l'organe de révision – Comptes GLCT Grand Genève 2018 – présentation pour validation par l'Assemblée
 - Mécanismes de financement : courrier de sollicitation à destination de la Commission Européenne (DG Regio) et de la Région Franche-Comté (autorité de gestion) – validation
 - Mise en place de l'outil informatique partagé – information
 - F-Lex : présentation de l'événement – information
- 2. Projet d'agglomération 4 :**
- Courrier de candidature Grand Genève au Projet d'agglomération 4, à destination de la Confédération Suisse - validation
- 3. Transition écologique :**
- Démarche transition écologique : ressources à disposition – discussion
 - Fiches-projet Interreg V : Démarche transition écologique du Grand Genève et Aéroport'Air – validation
- 4. Mobilité :**
- Léman Express : 1^{er} bilan après un mois de mise en œuvre – information
 - Séminaire Grand Genève sur la thématique mobilité, le 4 septembre 2020 - information
- 5. Divers**
- Courrier de l'Association « Genevois sans frontières » : proposition de création d'un Parlement du Grand Genève ;
 - Recours de la Ville de Genève contre la DUP de l'autoroute Machilly-Thonon
 - Adoption par le Grand conseil genevois d'une loi discriminatoire pour la rémunération des fonctionnaires résidents du Canton de Genève
 - Réorganisation du Conseil d'Etat du Canton de Genève : adoption de la loi permettant un référendum constitutionnel

Ordre du jour de l'Assemblée du GLCT du 27 février 2020

1. GLCT Grand Genève :

- Mécanismes de financement : suite de la démarche
- RTS: point de situation
- Rapport de l'organe de révision – Comptes GLCT Grand Genève 2018 – validation
- Mise en place de l'outil informatique partagé – information
- F-Lex : présentation du programme définitif – information

2. Projet d'agglomération 4 : courrier de candidature – validation

3. Transition écologique :

- Démarche transition écologique : ressources à disposition – validation
- Fiches-projet Interreg V : Démarche transition écologique : validation et Aéroport'Air : report à Interreg VI (2021 ou 2022)
- Retour Assises transfrontalières des élus – édition 2020 – information

4. Mobilité :

- Mobilités douces, état des lieux et perspectives :
 - Mise à jour et communication schéma cyclable d'agglomération – validation
 - Bilan 2019 Geovelo et programme de travail 2020 – discussion
 - Présentation du rapport « Mobilité douce » du Forum d'agglomération
- Séminaire Grand Genève sur la thématique mobilité, le 4 septembre 2020 – information
- Pass culturel transport transfrontalier – d

5. Forum d'agglomération du Grand Genève :

- Validation de la saisine « étude de faisabilité pour un parlement transfrontalier » (*nom provisoire*)

6. Divers

Monsieur le Président Jean DENAIS explique qu'il souhaite interpeller, au nom des élus du Pôle métropolitain, le Président Antonio HODDGERS sur l'état d'avancement de la création d'un fonds d'agglomération. Il adressera également cette question aux Présidents des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Plusieurs échanges de courriers ont eu lieu ces derniers mois. Monsieur Antonio HODDGERS a fait des déclarations dans la presse attestant sa volonté de créer un mécanisme de financement transfrontalier. Ainsi, tout le monde semble d'accord sur la question...mais le sujet fait du « surplace ». Il faut relancer cette proposition cette année. Il s'agit de travailler sur une logique de contrat : les partenaires français et suisses se mettent d'accord sur une liste de projets prioritaires et on trouve des solutions pour les financer. Il faut être pragmatique.

Concernant la transition écologique et plus particulièrement l'opération AEROP'AIR, Monsieur Jean DENAIS compte exprimer son mécontentement quant à la décision du Conseil d'Etat de repousser ce projet INTERREG, lié à l'Aéroport, à deux ou trois ans. Cette décision implique une perte des fonds européens qui auraient pu être obtenus. Elle est incompréhensible compte-tenu des enjeux liés à l'Aéroport pour nos populations.

Par ailleurs, il fera également part de son inquiétude sur la politique de construction de logements à Genève. Le quota qui avait été fixé n'est pas respecté et il semble avoir plus de constructions de Bureaux que de logements sur Genève.

Enfin, dernière problématique que Monsieur Jean DENAIS soulèvera sera celle de la préférence cantonale dans l'embauche dans le secteur privé.

Monsieur Antoine VIELLIARD soutient la démarche du Président. Il souhaite toutefois un discours plus ferme. Le Maire de Saint-Julien-en-Genevois confirme que la préférence cantonale est effectivement appliquée. Les français subissent une véritable discrimination.

Monsieur Jean DENAIS entend cette remarque. Il appuiera davantage le propos et interpellera également le Préfet de Région sur ce point.

Monsieur Claude BARBIER souhaite nuancer le discours. Il explique que si cette diminution d'embauches de frontaliers s'explique en partie par la mutation des métiers. En effet de nombreux emplois actuels sont amenés à disparaître en raison de l'évolution des technologies et des processus de numérisation. Le profil de la main d'œuvre française ne correspond plus aux besoins des emplois vacants en suisse. Il souligne la nécessité de tenir compte de cette réalité. Monsieur le Président prend note de cette remarque.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES revient sur la question du logement : le GLCT doit se saisir de cette question. C'est celle de l'équilibre de la production de logements de part et d'autre de la frontière et du modèle de développement durable pour notre métropole binationale.

Monsieur Christian DUPESSEY explique que c'est tout l'équilibre de vie du Genevois français qui est mis en balance si le Canton ne respecte pas ses engagements en matière de constructions de logement et qu'il applique en parallèle une préférence cantonale pour l'embauche. Il est important que les collectivités françaises ne cèdent pas à la pression en construisant plus. Quoiqu'il en soit, cette situation implique une hausse des loyers et des prix du foncier qui ne sont plus accessibles pour les ménages modestes et avec des salaires en euros. Ce sujet devra donc être au cœur des débats lors de l'Assemblée du GLCT du 27 février prochain.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES souhaite que l'ordre du jour des séances à venir du GLCT Grand Genève puisse réellement permettre des temps d'analyse, de débats sur les enjeux et les orientations à prendre sur toutes les questions liées aux évolutions structurelles en œuvre dans le Grand Genève.

POINT N°2 – CANDIDATURE DU GLCT GRAND GENEVE AU PROJET D'AGGLOMERATION 4

Depuis plus de 10 ans, la démarche Projet d'agglomération, qui compte trois générations de programme d'investissement, a permis d'accompagner la structuration et la construction du Grand Genève et du Genevois français. Les différentes mesures d'urbanisation, de mobilité, d'environnement et de Paysage se réalisent aujourd'hui, avec comme réalisations emblématiques, la mise en service du réseau du Léman Express, la ligne 17 du tramway Genève Annemasse, la Voie verte d'agglomération ou la réalisation du Bus à Haut-Niveau de Service (BHNS) Gex-Ferney.

Compte tenu de la dynamique de développement du Genevois français et du Grand Genève, et des impératifs de la transition écologique, il est nécessaire d'anticiper le niveau d'investissement nécessaire à la mobilité durable.

Pour atteindre ces objectifs, il convient de mobiliser les différents mécanismes de financement qui, s'ils n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes, ont prouvé leur efficacité et leur effet « mobilisateur » dans la réalisation des grands projets du territoire. Le Projet d'agglomération est l'un de ces mécanismes. Outre les co-financements, il offre une plateforme de discussion avec les partenaires franco-valdo-genevois pour construire le bassin de vie transfrontalier.

Lors de sa séance du 27 février, l'Assemblée du GLCT Grand Genève doit confirmer, auprès de la Confédération suisse, sa candidature au Projet d'agglomération de 4^{ème} génération, dont le dépôt doit se réaliser au plus tard le 15 juin 2021. Pour cela, un vote – à la majorité simple – de tous les partenaires est nécessaire. Le programme d'investissements relatifs au Projet d'agglomération de 4^{ème} génération devra être arrêté à la fin 2020. La présente délibération vise, à ce stade, à s'annoncer « candidat » auprès de la Confédération suisse, dans le cadre du GLCT Grand Genève, à la quatrième génération de Projet d'agglomération. Cette déclaration de candidature doit survenir auprès de la Confédération d'ici la fin du premier trimestre 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président et les représentants du Pôle métropolitain du Genevois français, lors de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 27 février 2020, à confirmer l'intérêt du Genevois français à se porter candidat, d'ici le 15 juin 2021, auprès de la Confédération suisse au titre d'une 4^{ème} génération de Projet d'agglomération dans le cadre du GLCT Grand Genève.

POINT N°3 - FICHE PRÉ-PROJET INTERREG V : « PROGRAMME D' ACTIONS COORDONNÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND GENÈVE » : APPROBATION DE LA PARTICIPATION DU POLE METROPOLITAIN

Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-président en charge de l'aménagement et de la transition écologique présente le projet de délibération.

Le 1^{er} juillet dernier, les membres du Bureau du GLCT Grand Genève, réunis en séminaire de travail, ont souhaité faire de la transition écologique une priorité et la placer au cœur de la révision du Projet de territoire Grand Genève. Cette étape déterminante a permis de dégager une vision commune sur les enjeux liés à l'urgence climatique à l'échelle du bassin de vie transfrontalier.

Les partenaires du Grand Genève ont ainsi engagé un travail collaboratif afin d'accélérer la capacité à agir à l'échelle du territoire : un projet INTERREG V France-Suisse, couvrant la période 2020-2022 (01/01/2020 au 31/12/2022), doit être déposé en avril prochain afin de se donner les moyens de formaliser cette ambition.

La démarche répond à deux objectifs. Tout d'abord donner une nouvelle orientation au projet de territoire Grand Genève, en l'amenant à prendre le tournant de la transition écologique sur la base d'objectifs communs (cap). Ensuite, coordonner/renforcer les démarches et initiatives des partenaires du Grand Genève, en les faisant converger au sein d'une même dynamique transfrontalière avec un plan d'actions à 5 ans comprenant la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement.

Ce projet, pour une pleine appropriation et une mobilisation active de tous les acteurs du territoire, doit passer par une large concertation transfrontalière.

Pour traduire de manière concrète ces objectifs les partenaires ont conçus 5 phases de projets :

- I. Coordination opérationnelle du projet
- II. Animation territoriale/ mobilisation des parties prenantes. Il s'agit de mobiliser, à travers une large concertation, les élus français et suisses du territoire, la société civile, les acteurs économiques, les universités pour coconstruire le plan d'action et développer des initiatives.
- III. Stratégie territoriale/Plan d'actions. Cette étape permettra l'engagement opérationnel des partenaires par le biais d'une signature d'une charte d'engagement.
- IV. Valorisation/Communication. Ce volet comprend des événements dans le cadre des Assises Européennes de la Transition Énergétique accueillies par le Grand Genève en 2022 et plus largement sur la durée du projet.
- V. Gouvernance, Gestion, Evaluation. Il s'agit de structurer les leviers d'action sur le long terme pour le Grand Genève, notamment financiers.

Cette démarche fait l'objet d'un partenariat technique transversal. Deux porteurs de projet sont à ce jour pressentis : la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la partie française et le Canton de Genève pour la partie suisse. Ils s'assureront de la coordination générale du projet au regard notamment de leurs domaines de compétences.

Les autres partenaires du GLCT seront également impliqués dans la démarche. Chacun mobilise des moyens humains sur les différentes activités prévues pour réaliser l'opération à équivalence de 6,8 ETP. A ce stade, le Conseil Départemental de la Haute Savoie envisage d'ores et déjà (sous condition de validation) d'être un partenaire opérationnel : il mobiliserait des ressources humaines à hauteur d'1 ETP sur l'opération. Le Département de l'Ain n'a pas encore déterminé la nature de son engagement sur les actions proposées, mais semble privilégier un partenariat financier.

Le Pôle métropolitain du Genevois français serait impliqué sur l'ensemble du projet. Plus spécifiquement, les ressources humaines valorisées/créées et co-financées par le programme INTERREG se porteraient entre 1.5 et 2 ETP : principalement sur les enjeux de mobilisation (Volet 2 participation/mobilisation) et la communication/valorisation (Volet 4, comprenant les événements des Assises Européennes de la Transition Énergétique 2022).

Au 15 janvier 2020, le budget prévisionnel estimé s'élève à près de 2 500 000 €, réparti de manière quasi égale entre la partie suisse et la partie française. Les co-financements et valorisations nécessaires à la finalisation ce budget prévisionnel doivent encore être déterminés de manière plus précise.

Une fiche pré-projet a été déposée le 07 février 2020 engageant un processus de dépôt définitif du projet au 30 avril 2020. Le Comité de programmation INTERREG V se réunira les mois de novembre ou décembre 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation du Pôle métropolitain au dépôt de la fiche projet INTERREG V France-Suisse « Programme d'Actions Coordonné pour la Transition Écologique du Grand Genève » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à solliciter, auprès des autorités INTERREG France-Suisse, une participation financière de l'Union européenne en tant partenaire, correspondant à un taux de 65 % du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER ;
- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour finaliser le montage de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération INTERREG V.

POINT N°4 – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS POUR LE FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT GENERAL DU GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE (GLCT) GRAND GENEVE, POUR LA PERIODE 2020 – 2023

Le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève est une administration de droit suisse, ayant son siège à Genève, qui porte administrativement, juridiquement financièrement le Grand Genève – Agglomération franco-valdo-genevoise. Il dispose de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Il peut fonctionner en tant qu'entité responsable, selon la Confédération Suisse, au titre de sa politique des agglomérations.

Depuis sa création, en 2013, le secrétariat général de l'instance est assuré par l'ARC Syndicat mixte puis, à sa création, par le Pôle métropolitain du Genevois français, selon un accord politique. Cet accord avait été entériné en 2017 par la signature d'une convention, entre le Pôle métropolitain et le GLCT, pour la mise à disposition d'un agent, pour un équivalent temps plein, afin d'assurer le fonctionnement de l'instance. Arrivée à échéance, cette convention doit être renouvelée.

Il est proposé, dans la convention couvrant la période 2020 – 2023, que le Pôle métropolitain mette à disposition, afin de renforcer les capacités administratives, juridiques et comptables du GLCT, 3 agents pour un équivalent de 1,2 équivalent temps plein (1.2 ETP).

Cette mise à disposition permettra le bon fonctionnement du GLCT Grand Genève, la sécurisation de ses procédures administratives, juridiques et comptables. Cette mise à disposition porte sur les ressources humaines, le matériel de bureau, de travail et de déplacement liés à l'exercice du service.

Les missions dévolues aux agents mis à disposition porteront sur l'animation des démarches portées par le GLCT, à l'animation du Forum d'agglomération, à l'organisation des événements portées par la structure. Il s'agit également d'assurer une mission d'assistance aux chefs de projet français, vaudois et genevois pour la coordination générale de l'Equipe Grand Genève (organisation des séances, animation de l'équipe, coordination...).

L'activité des 3 agents sera déclinée autour de l'organisation et l'animation des différentes séances COTECH, Bureau, Assemblée...), le développement de la démarche participative du Grand Genève (Forum d'agglomération...), le suivi administratif, juridique, financier, comptable du GLCT et la réalisation de dossiers de demande de subventions, intégrant le suivi et l'établissement des rapports d'activités.

Statutairement, les agents du Pôle métropolitain mis à disposition du GLCT demeurent employés par le Pôle métropolitain, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs. Ils effectuent le service, sur la quotité de temps de travail attribué, à savoir deux fois 0,2 ETP et une fois 0,8 ETP pour le compte du Grand Genève.

Pour l'exercice de ces missions, les agents mis à disposition sont placés sous la responsabilité du Président du GLCT Grand Genève. La charge de travail confié aux agents, dans le cadre de leurs missions pour le compte du GLCT, ne pourra dépasser la quotité définie par convention, soit – au total – 1,2 ETP.

Concrètement, les conditions de remboursement des frais de fonctionnement par le GLCT Grand Genève au Pôle métropolitain du Genevois français seront déterminées sur la base du coût réel du service des agents mis à disposition et précisées dans la convention.

La convention pour le Secrétariat général du GLCT est applicable du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le projet de convention de mise à disposition de personnels du Pôle métropolitain du Genevois français, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention pour le Secrétariat général du GLCT Grand Genève et l'ensemble des documents y afférent.

POINT N°4 – FESTIVAL LEMAN EXPRESS (F-LEX) : PRESENTATION DE L'ÉVENEMENT (25-26 AVRIL 2020) – INFORMATION

Monsieur Gabriel DOUBLET rappelle que le Festival du Léman Express (F-LEX) invite le temps d'un week-end (25 et 26 avril 2020), chaque habitant du Grand Genève à profiter de spectacles uniques dans les gares et les trains du Léman Express.

Les élus du Pôle métropolitain du Genevois français et l'Association des communes genevoises (ACG) en partenariat avec le Grand Genève ont souhaité créer un événement culturel transfrontalier destiné à célébrer la nouvelle mobilité que constitue le Léman Express.

L'organisation de l'événement est coordonnée par un Comité de Pilotage présidé par Mme Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative de la commune de Confignon et M. Gabriel DOUBLET, Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français. L'organisation événementielle et artistique a été confiée, après consultation, à Château Rouge, Annemasse et à la Comédie de Genève.

Monsieur Gabriel DOUBLET souligne que ce Festival du Léman Express constitue un événement culturel et populaire utilisant la ligne ferroviaire comme lieu de fête. Par cet événement, il s'agit de favoriser l'appropriation du Léman Express par les habitants ; de contribuer au rayonnement culturel du Grand Genève et d'encourager la circulation des publics de part et d'autre de la frontière. Durant 2 jours, un ensemble de spectacles et de créations artistiques pluridisciplinaires à bord de certains trains et dans 9 gares du Léman Express s'offriront aux habitants.

Monsieur Gabriel DOUBLET liste les gares qui accueillent cet événement : Lancy-Pont-Rouge, Genève-Champel, Genève-Eaux-Vives, Chêne-Bourg, Annemasse, Thonon-les-Bains, La Roche-sur-Foron, Bonneville et Bellegarde (Valserhône).

V. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

POINT N°1 – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC INNOVALES POUR L'ANNEE 2020 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE 2019-2021

Vu la convention cadre 2019-2021 adoptée par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français lors de sa séance du 21 mars 2019 (délibération n° CS-2019-11)

Vu le rapport d'activité 2019 de l'action Innovales au titre de cette convention cadre ci-annexée,

Vu le projet de feuille de route 2020 ci-annexé,

Vu le projet de convention d'exécution annuelle 2020 ci-annexé,

Considérant que le Pôle métropolitain du Genevois français a initié une politique de développement économique depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés. Sept domaines d'excellence économiques ont été définis parmi lesquels l'habitat durable, la mobilité, l'alimentaire et les solidarités.

Considérant que le Genevois français connaît un rythme et un volume de production annuelle de logements exceptionnels en Auvergne-Rhône-Alpes avec près de 3 900 logements neufs par an depuis 10 ans. Si l'on prend en compte les enjeux de rénovation du parc ancien (30% à 40% du parc à rénover), le marché de l'habitat durable, notamment de l'écorénovation et des nouvelles énergies dédiées à l'habitat, est particulièrement porteur et dynamique sur notre territoire. Aujourd'hui, 12% des actifs du Genevois français travaillent dans ce secteur. L'ambition est de faire du Genevois français un territoire d'innovations et d'expérimentations appliquées à l'habitat/construction durable, à la domotique et aux énergies renouvelables dédiées à l'habitat, lui permettant par la même occasion d'atteindre ses objectifs en matière de transition énergétique dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

En parallèle, le Pôle métropolitain souhaite développer une Economie Sociale et Solidaire (ESS), à travers l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale. L'enjeu réside dans la faculté à fédérer et animer les forces

vives de l'ESS afin de constituer un effet levier générateur de croissance économique et d'emplois durables dans le Genevois français.

Conformément aux axes de la convention triennale 2019-2021 signée entre le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) InnoVales et le Pôle métropolitain du Genevois français, le partenariat permet d'accélérer l'émergence, la consolidation et l'essaimage de projets soutenant la transition énergétique, écologique et solidaire sur le territoire. La feuille de route proposée s'organise autour de deux axes : AXE 1 - Favoriser la transition énergétique, écologique et solidaire sur le Genevois français et AXE 2 – Développer l'entrepreneuriat innovant et l'innovation sociale au profit dans les différentes filières de la Transition écologique (Habitat durable, mobilité durable, circuits courts alimentaires...).

Le partenariat développé entre le Pôle métropolitain et InnoVales a pour objectif de confier à ce Pôle Territorial de Coopération Economique, l'accompagnement des collectivités, des acteurs économiques, des porteurs de projets et citoyens, dans le développement économique dédié à la transition écologique et solidaire à l'échelle du Genevois français.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat, annexé à la présente délibération, avec l'association InnoVales, pour la réalisation de la feuille de route 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 77 381 € à l'association InnoVales pour l'année 2020 selon les modalités fixées dans la convention cadre 2019-2021 et dans la convention de partenariat et d'objectifs pour la réalisation de la feuille de route 2020 ci-annexée ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

POINT N°2 – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION OUTDOOR SPORT VALLEY POUR L'ANNEE 2020

Vu le rapport d'activité 2019 de l'action OSV ci-annexé,

Vu le projet de feuille de route 2020 ci-annexé,

Vu le projet de convention 2020 ci-annexé,

Considérant que le Pôle métropolitain du Genevois français porte une stratégie de développement économique avec un véritable enjeu de développement autour du domaine d'excellence des sports outdoor, au fort potentiel au regard du nombre d'acteurs, des emplois, des sites d'exploitation, et des besoins identifiés dans le Genevois français autour de la fabrication, de la réparation, des services aux industries, du développement numérique liés aux sports outdoor.

Considérant que le Pôle métropolitain a initié depuis 2016 un partenariat avec le cluster Outdoor Sport Valley (OSV) afin d'animer le réseau d'entreprises et de partenaires sur le volet « sports ». Soutenu également par la région Auvergne Rhône-Alpes, ce cluster régional a pour vocation de fédérer, représenter et contribuer au développement économique des entreprises de l'industrie et services aux industries dédiés aux sports. Ce cluster compte 470 membres représentant près de 640 marques de sport, plus de 7 700 emplois, et près de 1,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Depuis 2016, OSV a lancé le réseau « Base Camp » avec aujourd'hui, plusieurs bâtiments répartis sur les 2 Savoies, l'Isère dédiés à l'accueil et l'accompagnement de l'entrepreneuriat innovant dans la filière « Sports ». Un des objectifs est d'étendre ce réseau à l'échelle régionale et créer des liens entre créateurs d'entreprises et membres ou partenaires du réseau OSV (entreprises, laboratoires, centres de formation). Cet écosystème est mis à profit du Genevois français grâce à l'organisation d'événements favorisant l'innovation, l'accompagnement à l'intégration du réseau régional, la mise en place d'appels à projets.

A partir des champs d'intervention du cluster OSV, un programme d'actions spécifique et adapté au territoire du Genevois français a été élaboré avec les différents acteurs économiques du territoire : il fait l'objet d'une présentation en annexe du projet de convention.

Deux axes d'intervention sont privilégiés pour le nouveau plan d'actions :

- **la structuration de la filière sport sur le Genevois français** en facilitant pour les jeunes et futures entreprises l'accès aux services OSV mutualisés, la recherche de financement nationaux, régionaux, le parrainage, l'accès aux différents procédés d'incubation et d'accompagnement du territoire, le partage d'une culture économique commune, en participant aux événements économiques du Pôle

métropolitain du Genevois français, en soutenant les actions dédiées aux sports développées par Chablais Léman Développement ... Il s'agit ici également de réaliser une caspule vidéo promotionnelle du territoire, ses « terrains de jeux », ses acteurs et produits dédiés à la filière « Sports » ;

- **L'accompagnement à l'innovation et la promotion de l'entrepreneuriat innovant** : OSV développe un réseau de partenaires scientifiques, académiques et industriels afin d'encourager l'innovation au sein de l'industrie « Sports ». A travers l'organisation du salon Digital cross Outdoor sur le Genevois français, cet événement réunissant désormais 320 participants, permet aux acteurs du Genevois français de promouvoir leur offre, de développer l'activité, et au Genevois français de rayonner à l'échelle franco-suisse et internationale. Le réseau fédéré autour de l'événement, appuyé par l'ingénierie de l'incubateur d'OSV Annecy Base Camp, vient soutenir une action phare du Genevois français : le hackathon franco-suisse dédié au numérique et au sport. En 2019, 11 porteurs de projets ont pu se développer dans la région à l'issue de l'événement. Pour 2020, 11 nouveaux porteurs de projets sont attendus pour 150 participants.

Il est proposé que le Pôle métropolitain soutienne le plan d'actions d'OSV pour le Genevois français à hauteur de 18 000 € sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, via une convention financière et d'objectifs, dont le projet est joint en annexe du présent projet de délibération. Le rapport d'activités 2019 du PTCE InnoVales et la nouvelle feuille de route pour l'année 2020, sont présentés en annexes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de partenariat, annexé à la présente délibération, avec Outdoor Sports Valley (OSV) relative à l'animation de la filière « Sports » à l'échelle du Genevois français sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 18 000 € à OSV pour l'animation de la filière « Sports » à l'échelle du Genevois français sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

POINT N°3 – PARTENARIAT AVEC AURAI 4.0 (MONT-BLANC INDUSTRIE) : AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2020 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE 2018-2020

Vu la convention cadre 2018-2020 adoptée par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français lors de sa séance du 28 septembre 2018 (délibération n° CS-2018-30),

Vu le bilan 2019 de l'action AURAI 4.0 au titre de cette convention cadre,

Vu le projet de feuille de route 2020,

Considérant qu'au titre du développement économique, le Pôle métropolitain du Genevois français élabore et met en œuvre une stratégie de développement économique et de formation à l'échelle de son territoire. Il accompagne notamment les actions de promotion, d'animation de filières mais aussi de formations continues, concourant au développement économique de son territoire. L'industrie compte parmi les secteurs les plus dynamiques du territoire et constitue le principal secteur en termes de création de valeur ajoutée. Le développement et maintien de l'activité dédié à l'Industrie du Futur, autrement appelée « l'industrie 4.0 », présente un enjeu majeur pour l'essor économique du Genevois français.

Considérant que le Pôle de compétitivité Mont-Blanc Industries, porté par l'association « Auvergne Rhône-Alpes Industrie 4.0 » (AURA Industrie 4.0), agit au cœur d'un écosystème dynamique en fédérant les compétences des partenaires technico-économiques du territoire pour accompagner et accélérer la croissance de 350 industries dédiées aux secteurs du décolletage, de l'usinage, de la mécanique de précision et de la mécatronique.

Son ambition est de :

- devenir un territoire de référence d'excellence dans cette filière ;
- développer la compétitivité mondiale des entreprises industrielles en les amenant vers la co-traitance, la diversification sectorielle et le développement de produits propres ;
- aider et accompagner les entreprises industrielles du territoire à se développer par l'innovation, la conquête des marchés à l'export et l'amélioration de leurs performances.

Dans ce cadre, le Pôle de compétitivité met en œuvre le dispositif « Mont-Blanc Excellence Industries », également appelé « Label ». Ce Label est un outil pour renforcer la compétitivité des entreprises industrielles

du territoire et promouvoir celle-ci. Il s'emploie à accélérer le développement des entreprises vers l'Industrie du Futur, grâce à un audit systémique de 360° de l'entreprise, à créer une dynamique collective d'excellence et renforcer leur reconnaissance sur la scène nationale et internationale. Le Label est également un outil d'accompagnement à transition écologique.

Représentant 14% des activités, 10% des emplois du territoire, 25% des emplois des entreprises adhérentes au Pôle Mont Blanc Industries, le maintien et développement de cette filière industrielle est prioritaire pour le Genevois français.

Au regard du nombre d'entreprises accompagnées et du rayonnement d'un tel dispositif, il est proposé au Pôle métropolitain du Genevois français de renouveler pour la 3^{ème} année, le soutien financier aux côtés du Grand Annecy et de la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (CCAM) à ce dispositif. L'objectif fixé communément est d'accompagner 42 entreprises industrielles labellisées à minima par année. Les objectifs techniques, financiers et partenariaux sont fixés dans une convention de partenariat quadripartite d'une durée de 3 ans sur la période 2018-2020.

Pour mener à bien cette mission, la cotisation auprès de l'association AURA INDUSTRIE 4.0 pour l'année 2020 s'élève à 2 880 € et le financement du programme d'accompagnement « Mont Blanc Excellence » des industriels s'élève à 42 000€.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme d'actions pour l'année 2020 relatif au « Label » Mont Blanc Industrie 4.0 avec l'association Auvergne Rhône Alpes 4.0 dans le cadre de la convention d'objectifs 2018-2020 ;
- **AUTORISE** le versement d'une cotisation annuelle pour l'année 2020 à hauteur de 2 880 € auprès d'AURA Industrie 4.0 ;
- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 42 000 € à AURA Industrie 4.0, pour le soutien au dispositif « Label » selon les modalités fixées par la convention de partenariat 2018-2020, adoptée par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français lors de sa séance du 28 septembre 2018 (délibération n° CS-2018-30), jointe à la présente délibération ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

VI. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

POINT N°1 – INTEGRATION DU POLE METROPOLITAIN DU GNEVOIS FRANÇAIS PARMIS LES MEMBRES FONDATEURS DE LA FONDATION PARTENARIALE ABRIANTE DE L'UNIVERSITE SAVOIE -MONT-BLANC

Depuis 2015, le Pôle métropolitain du Genevois français accompagne la constitution d'une offre singulière d'enseignement supérieur et recherche pour répondre aux besoins des entreprises et des habitants du territoire.

Soutenu par la Région et l'Etat au titre du Contrat de plan Etat-Région (CPER), l'offre Enseignement Supérieur et Recherche se structure autour de 7 pôles territoriaux complémentaires à l'échelle du Genevois français : l'Etoile Annemasse-Genève, La Roche-sur-Foron, Thonon-les-Bains, Archamps Technopole, Valserhône, Bonneville et Ferny-Voltaire. Cette nouvelle offre se construit en partenariat avec les acteurs de l'enseignement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse Romande.

L'ambition de la démarche est de développer collectivement – organismes de formation, entreprises, étudiants et collectivités - des projets innovants en matière d'enseignement supérieur. Ces projets renforceront l'employabilité des formés et répondront ainsi aux besoins des entreprises sur le territoire.

En mars 2018, cette démarche devient « Grand Forma_se former dans le Genevois français » avec pour objectifs de :

- Gagner en visibilité et de rassembler davantage d'acteurs : de la formation, des entreprises et des étudiants ;
- Valoriser les premiers projets opérationnels, les événements organisés par les organismes de formation et leurs partenaires à l'échelle régionale et transfrontalière.

Dans ce contexte l'Université Savoie Mont-Blanc et l'ensemble de ses composantes se sont positionnées comme un partenaire privilégié dans la formalisation de projets de développement de l'offre de formations initiales et continues dans le Genevois français. A ce titre, l'Université a matérialisé son engagement avec la signature d'un accord-cadre d'entente entre elle et le Pôle métropolitain, signé le 07 février 2019, visant à partager un certain nombre d'objectifs opérationnels.

La Fondation de l'Université Savoie Mont-Blanc, portée actuellement par l'Université Savoie Mont-Blanc, a été l'une des parties prenantes à ces actions collaboratives à l'échelle du Genevois français.

Cette structure fondée au sein de l'Université en 2015 a pour objet de :

- Développer des synergies et partenariats et favoriser les échanges d'expériences et de compétences entre l'USMB et le monde socio-économique dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la formation afin de permettre l'émergence et la mise en œuvre de projets stratégiques sur des filières prioritaires d'avenir, en lien avec les territoires, en particulier, de la Savoie, et ses acteurs,
- Promouvoir la notoriété, le rayonnement et l'attractivité de l'USMB sur le plan national et international,
- Soutenir l'USMB et accompagner une réflexion commune dans la mise en place de projets endogènes structurants, permettant de faciliter son développement et d'améliorer son organisation pour faire face aux enjeux de demain.
- Contribuer à la valorisation de la recherche de l'USMB, à la diffusion et au transfert des connaissances.

Son activité s'inscrit dans les objectifs de la démarche Grand Forma et de l'accord-cadre cité précédemment.

La Fondation soutient et participe au déploiement de Chaires universitaires dans le Genevois français. Deux projets ont émergé : l'efficacité énergétique d'une part, la mobilité d'autre part. Ces démarches concourent au développement des filières stratégiques du territoire.

Afin d'assurer un fonctionnement en meilleure adéquation avec les projets portés, l'Université-Savoie-Mont-Blanc a entériné l'évolution du statut juridique vers la constitution d'une Fondation Partenariale Abrisante. Ce modèle permet l'intégration de nouveaux partenaires et de membres fondateurs constitutifs. Ces membres fondateurs constitutifs sont l'Université Savoie Mont-Blanc, des collectivités territoriales et établissements publics ainsi que des entreprises.

Par délibérations de son Conseil de Gestion en date du 6 novembre 2019 et du Conseil d'Administration de l'USMB en date du 19 novembre 2019, La Fondation Universitaire USMB évolue statutairement vers une Fondation partenariale abrisante, ci-après dénommée FPA USMB.

Dans le cadre de ses missions Dans le cadre de ses missions la FPA USMB aura pour vocation d'intervenir sur les filières stratégiques suivantes :

- ✓ La transition numérique pour l'industrie et service 4.0 : Procédés, traitement des données, Organisation.
- ✓ La transition environnementale : Qualité des milieux, économie circulaire, bâtiment-énergie
- ✓ La transition sociétale : Santé et bien-être, tourisme

Au titre des enjeux évoqués et des actions engagées dans le Genevois français, il est proposé au Pôle métropolitain du Genevois français de devenir membre fondateur de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie-Mont-Blanc.

Cet engagement suppose de participer au Conseil d'Administration de la Fondation et de contribuer aux besoins en financement du Plan d'Actions Pluriannuel (PAP) de la Fondation.

Le montant sollicité auprès du Pôle métropolitain est porté à 107 000 € sur cinq années. Cette somme peut être échelonnée sur les 5 années du PAP, soit 21 400 € par an.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'intégration du Pôle métropolitain du Genevois français parmi les membres fondateurs de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc ;
- **VALIDE** les projets de statuts de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc ci-annexés à la présente délibération ;
- **VALIDE** le partenariat financier au titre du Plan d'Actions Pluriannuel de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc, soit 107 000 € pour 5 ans, soit 21 400 € au titre de l'année 2020 ;
- **ADOPTE** le projet de convention entre l'Université Savoie-Mont-Blanc et le Pôle métropolitain du Genevois français, établissant les modalités de partenariat et de financement pour la période 2020-2025 pour l'entrée du Pôle métropolitain du Genevois français en tant que membre fondateur de la Fondation Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention et l'ensemble des documents y afférant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires dans le Budget principal 2020

Monsieur Christian DUPESSEY, délégué à l'Enseignement Supérieur et au développement de l'Université dans le Genevois français, indique que cette délibération est une véritable avancée. Elle traduit les efforts engagés dans le cadre de la démarche Grand Forma. Il s'agit d'une vraie opportunité pour être acteur du développement de l'offre de formation et ainsi répondre aux besoins des habitants et des entreprises dans le Genevois français.

VII.MOBILITE

POINT N°1 – PROJET INTERREG LEMCOV : VALIDATION DE L'ENGAGEMENT DU POLE METROPOLITAIN EN TANT QUE PARTENAIRE DE L'OPERATION

Le Pôle métropolitain est partenaire d'un projet INTERREG « LEMCOV » qui est la continuité d'un premier dossier INTERREG portant sur le développement d'une plateforme de covoiturage transfrontalier à l'échelle du bassin lémanique (2012-2015). Cette nouvelle édition constitue une étape supplémentaire dans la construction d'un système de covoiturage lémanique.

En termes de mise en œuvre, le GLCT Transports Publics est le chef de file de cette opération qui associe le Pôle métropolitain du Genevois français, les Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain côté français, et côté suisse les Cantons de Genève, Vaud et du Valais.

Le projet, qui devait initialement être déposé en juin 2017, puis en avril 2018 a été ajourné par les services INTERREG pour des raisons administratives (pièces manquantes). Il fera l'objet d'un nouveau dépôt le 30 avril 2020, et porte sur la période 2018 à 2022 (*date de clôture sous réserve de validation par les partenaires LEMCOV*).

De nombreuses actions en matière de covoiturage ont été initiées par le Pôle métropolitain du Genevois français depuis sa prise de compétence en 2018, et certaines d'entre elles se trouvent valorisées dans cette opération INTERREG.

Le projet est décomposé en six actions :

- action A : affiner la stratégie globale de covoiturage
- action B : démarchage et partenariats entreprises
- action C : communication globale du projet
- action D : moteur de recherche
- action E : création des voies réservées aux douanes Genève-France
- action F : coordination

Le montant total de l'opération est chiffré à 854 949.59€ (soit 994 125.11 CHF) avec une participation du Pôle métropolitain à hauteur de 450 012€ portant sur les actions A, B, C et D.

Les dépenses engagées par le Pôle métropolitain constituent exclusivement de la valorisation d'actions inscrites au programme de travail mobilité du Pôle métropolitain entre 2018 et 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la participation du Pôle métropolitain en tant que partenaire de l'opération INTERREG « LEMCOV » à hauteur de 450 012 € sur la durée du projet (2018 à 2022) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer tous les documents relatifs au dépôt du dossier, à solliciter une participation financière de l'Union européenne de 270 007.2 € pour le compte du Pôle métropolitain, correspondant à un taux de 60% du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER.

POINT N°2 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ « PLANS DE MOBILITE »

Suite à une première consultation déclarée sans suite, une seconde procédure d'appel d'offres a été engagée le 12 décembre 2020 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme de dématérialisation, en vue de la passation d'un marché d'assistance dans la conduite de la démarche et réalisation de plans de mobilités auprès des employeurs du territoire du Genevois français.

La consultation prend la forme d'un marché unique, mixte :

- Une partie des prestations (Missions 1 et 2) est réalisée sous la forme d'un marché ordinaire ;
- Une partie des prestations (Mission 3) est réalisée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Le marché est conclu pour une période initiale allant de la notification au 31/12/2021. Il est reconductible une fois pour une période de 12 mois (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

Le montant maximum forfait + bons de commande pour la période 1 est de : 250 000 € HT.

Le montant maximum forfait + bons de commande pour la période 2 est de : 125 000 € HT.

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 13 janvier 2020 à 12h00.

A cette date, 5 plis ont été réceptionnés. Aucune offre n'a été réceptionnée hors délai.

Les plis ont été ouverts et les pièces relatives aux candidatures ont été vérifiées.

L'analyse des offres a été réalisée par la chargée de mission mobilité, conformément aux dispositions du règlement de consultation.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres réunie le 21 février 2020.

De cette analyse, il en ressort les propositions de notation et de classement suivantes :

Candidat	Montant du détail estimatif € HT	Note valeur technique / 45	Note qualité des moyens humains / 25	Note prix / 30	Total / 100	Classement
AXESIG/ATMOSPHERE /COOP'ALPHA	304 850,00	20,00	10,00	27,42	57,42	5
EKODEV	278 600,00	35,00	22,00	30,00	87,00	1
EGIS VILLES & TRANSPORTS	374 795,00	25,00	11,00	22,30	58,30	4
CITEC	371 455,00	32,00	18,00	22,50	72,50	3
Entreprises et Mobilité Services	371 507,50	35,00	22,00	22,50	79,50	2

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de suivre les propositions et d'attribuer le marché à la société EKODEV.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché relatif aux prestations d'assistance dans la conduite de la démarche et réalisation de plans de mobilités auprès des employeurs du territoire du Genevois français ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget Mobilité ;
- **SOLLICITE** les recettes correspondantes auprès des financeurs engagés, notamment dans le cadre du projet INTERREG LEMCOV.

Monsieur Denis MAIRE regrette que le Pôle métropolitain n'est pas avancé plus vite sur ce sujet. Les plans de mobilité constituent une véritable solution et c'est pourquoi il faut être rapidement opérationnel sur ce dispositif.

Monsieur Ludovic ANTOINE précise qu'une dizaine de plans de mobilités ont déjà été initiés sur le Genevois français.

Monsieur Antoine VIELLIARD précise que certains de ces plans de mobilités cités par Monsieur Ludovic ANTOINE, ne sont pas encore finalisés. Certains portent de très gros employeurs, comme c'est le cas à Saint-Julien-en-Genevois avec l'hôpital et les services municipaux.

POINT 3 – STRATEGIE DE PROMOTION DU COVOITURAGE

- **Partenariat ATMB – KLAXIT**

Monsieur Ludovic ANTOINE explique que la résolution des problèmes de mobilité passe par l'activation de tous les leviers à disposition. En complément de l'offre de transport collectif, le covoiturage constitue une opportunité dans les territoires plus diffus du Genevois français de diminuer l'autosolisme. Aussi, afin d'encourager le covoiturage sur le Genevois français, Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) et le Pôle métropolitain du Genevois français se sont associés pour inciter à covoiturer. Elles cofinancent les trajets du

passager covoitureur, que ce dernier utilise l'autoroute ou le réseau secondaire sur le territoire du Genevois français. Ses frais seront directement réglés dès lors qu'il certifie ses trajets sur l'application KLAXIT.

Plus concrètement, pour un parcours entre Bonneville et Genève, soit 28 km, le trajet sera gratuit pour le passager. ATMB et le Pôle métropolitain financeront les 2,80 € dus au conducteur. Monsieur Ludovic ANTOINE précise que cette offre s'applique sur tous les trajets réalisés sur le territoire du Genevois français et dans la limite de 4000 trajets de 30 km maximum, jusqu'au 30 juin 2020 ou jusqu'à épuisement de l'utilisation des 4000 trajets.

L'objectif pour ces deux entités est de continuer à inciter les habitants du territoire à covoiturer afin de diminuer le nombre de véhicules sur les routes et autoroutes, notamment dans le cadre des trajets domicile-travail.

Monsieur Ludovic ANTOINE ajoute que le financement porte sur quatre trajets de 30 km maximum par semaine, à raison de 0,10 € remboursés par kilomètre parcouru (selon la tarification KLAXIT). Il représente un vrai geste financier pour encourager cette pratique : jusqu'à 12 € perçus par semaine pour le conducteur, et gratuit pour le passager.

Aussi, pour pouvoir bénéficier du financement de son trajet, les covoitureurs doivent certifier leur covoiturage sur l'application KLAXIT. Au moment de la validation du trajet, le conducteur et le passager devront utiliser la preuve de covoiturage de l'application. Une fois le trajet validé, le conducteur recevra automatiquement le montant défini par l'application.

Cette opération engage le Pôle métropolitain pour un montant total de 12 900€ HT, en se décomposant de la manière suivante :

- Subvention maximale de 50% de 4000 trajets de 3€ pour un montant de 12 000€ HT, soit 6 000€ pour le Pôle métropolitain.
- Participation à 50% des frais de gestion pour un montant total de 2800€, soit 1 400€ à la charge du Pôle métropolitain.
- Engagement à hauteur de 50% pour les actions de communication, réparti avec ATMB pour un montant total de 11 000€, soit 5 500€ à charge du Pôle métropolitain.

Ce partenariat vise à terme à s'inscrire dans une offre plus générale avec d'autres opérateurs de covoiturage référencés auprès du registre de preuve de covoiturage mis en place par l'Etat.

• **Lignes de covoiturage dynamique : bilan et nouvelle ligne**

Monsieur Ludovic ANTOINE rappelle que le Pôle métropolitain s'est doté de la compétence « Mobilités nouvelles » en décembre 2018. D'un point de vue opérationnel, cette prise de compétence s'est notamment traduite par le lancement d'une première ligne de covoiturage dynamique domicile-travail sur l'axe Valleiry-Viry-Bernex, dans le cadre des engagements transfrontaliers liés au plan d'actions « petites douanes ».

Il précise que cette première ligne Hé !Léman est en service depuis le 21 mars 2019 et a fait l'objet d'un bilan quantitatif et qualitatif. Elle a permis d'engager une dynamique sur le covoiturage, notamment du point de vue de la communication et de la sensibilisation aux changements de comportements. Pour autant, la fréquentation du service reste encore faible par rapport au trafic journalier de l'axe desservi. Les principaux enseignements de cette expérimentation sont présentés :

- Un démarrage rapide :
 - Deux à trois utilisations par semaine du service dès les premières semaines ... contre un à deux actuellement.
 - Des conducteurs volontaires pour proposer leur siège (151 conducteurs inscrits).
 - Un service avec une bonne visibilité (forte communication).
- Dont l'utilisation reste à développer pour apporter un service performant aux utilisateurs.

Monsieur Ludovic ANTOINE explique que sur la base du bilan, la gratuité est donc maintenue pour éviter un surcoût d'exploitation et une réduction d'attractivité pour les utilisateurs.

Au regard du programme de travail du Pôle métropolitain, des ambitions fortes en matière de covoiturage, de la volonté de développer des services opérationnels pour les habitants et employés du Genevois français, une nouvelle phase d'expérimentation du service Hé !Léman est prévue en 2020 sur un nouvel axe métropolitain pour réduire l'autosolisme et les gaz à effet de serre des trajets correspondants.

Il précise que le Pôle métropolitain a d'ores et déjà défini ses exigences pour la création d'une nouvelle ligne Hé !Léman sur le territoire :

- *Etudier au 1^{er} semestre 2020, puis déployer au 2^{ème} semestre 2020 Hé !Léman dans la Vallée de l'Arve afin de réduire l'autosolisme et utiliser les places disponibles dans les véhicules qui circulent entre Bonneville-Saint Pierre-en-Faucigny – La Roche sur Foron – (Vallard / P+R Sous Moulin) avec 5 points d'arrêt minimum ;*
- *Inscrire ce projet dans une logique intégrée, ambitieuse et innovante du covoiturage ;*
- *Répondre aux exigences des citoyens en matière de qualité, de simplicité des services publics ;*
- *Mobiliser des compétences et des financements complémentaires pour répondre à la gestion soucieuse des deniers publics.*

Par ailleurs, il est prévu également d'étudier parallèlement les modalités d'implantation d'une ligne supplémentaire dans le Pays de Gex sur l'axe Gex-St Genis-Pouilly-Meyrin pour une mise en service dans les 18 prochains mois.

VIII. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

POINT N°1 – RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE PAYS DE GEX AGGLO POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE SIG : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION POUR L'ANNEE 2020

Vu la convention de partenariat entre le Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français pour la mise à disposition du service SIG, adoptée le 22 juin 2017 et s'achevant le 22 juin 2020,

Vu le projet de convention pour le renouvellement du partenariat de mise à disposition du service SIG de Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français,

Considérant qu'une observation du territoire efficace et un apport cartographique sont nécessaires au bon développement du programme de travail du Pôle métropolitain du Genevois français sur ses différentes thématiques (mobilité, aménagement et transition énergétique, développement économique).

Considérant que l'optimisation de la base de données statistique et cartographique, élaborée par l'ARC en 2015, requiert une expertise dédiée et que les partenariats, développés notamment avec le Système d'Information du Territoire à Genève - SITG et l'Observatoire Statistique Transfrontalier - OST, dont le Pôle métropolitain est membre, imposent de disposer des compétences techniques adaptées.

Il est proposé de convenir de la prolongation de la mise à disposition du service SIG de Pays de Gex Agglo, au bénéfice du Pôle métropolitain et pour l'équivalent d'un 0,4 ETP (équivalent temps plein), afin de poursuivre le développement du service SIG à l'échelle du Genevois français.

Il s'agit notamment d'identifier un référent SIG français pour le Grand Genève, d'animer le réseau des géomaticiens du Genevois français et du Grand Genève, de développer l'administration de la base de données du Pôle métropolitain du Genevois français et de mener les analyses nécessaires à l'observation du territoire pour le compte du Pôle métropolitain du Genevois français et de ses membres.

Les missions effectuées par le service SIG seront les suivantes :

- référent SIG français pour le Grand Genève et partenariat avec le Canton de Genève et le Canton de Vaud ;
- représentation du Pôle métropolitain et de ses membres dans les instances techniques de l'OST et du SITG ;
- animation du réseau de géomaticiens des membres du Pôle métropolitain ;
- administration de la base de données statistiques et cartographiques du Pôle métropolitain et analyses et production de cartographies.

La convention porte sur une durée d'un an, reconductible, à compter de sa signature. Le coût global annuel de cette mutualisation s'inscrit dans une enveloppe de 30 000 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition du service SIG entre Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant.

POINT N°2 – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNÉES ENTRE LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS ET LE SM3A

Le Pôle métropolitain du Genevois français porte depuis mai 2019 le service REGENERO de rénovation énergétique des logements sur le Genevois français, dont il a confié l'animation locale à InnoVales.

Parallèlement, le SM3A est chargé d'animer les dispositifs « Fonds Air-Bois » pour les Communautés de communes de Faucigny-Glières, Pays Rochois, Arve et Salève ainsi qu'Annemasse Agglomération.

Or, ces deux services s'adressent tous deux aux particuliers souhaitant rénover leur logement et/ou leur système de chauffage au bois. Les interactions entre les services proposés sont donc à développer pour offrir une qualité de prestation renforcée aux habitants.

Dans ce cadre, une convention fixant les modalités d'échanges de données, et notamment des informations relatives aux usagers ayant contacté le SM3A ou InnoVales, a été rédigé. Cette convention vise tout autant à améliorer les deux services qu'à garantir toute la confidentialité que peut exiger l'utilisateur en termes d'utilisation de ses données personnelles.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de données entre le SM3A et le Pôle métropolitain, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant.

POINT N°3 – SYNTHÈSE DES PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) : PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT DES PROCEDURES

Monsieur Hervé VILLARD explique que la procédure d'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux des EPCI du Genevois français a été engagée en 2018 et touche à sa fin. Conduite de manière coordonnée à l'échelle métropolitaine, cette planification permet aux territoires membres du Pôle métropolitain de s'engager concrètement dans la transition écologique. Avec la contribution de toutes les parties prenantes, tous les EPCI, après réception des avis des services de l'Etat, sont aujourd'hui en mesure d'adopter officiellement leur PCAET entre fin janvier et début mars, soit avant la période d'élections municipales. Les prochaines équipes en place après cette échéance disposeront ainsi d'une véritable feuille de route opérationnelle. Il s'agira ensuite de suivre la mise en œuvre des PCAET du territoire.

Il précise qu'un document de synthèse, édité pour être distribué aux participants de l'événement « START'UP de Territoire » organisé le 5 décembre 2019, reprend les grands enjeux et une sélection des principales actions métropolitaines et locales qui composent ces 7 PCAET du Genevois français.

Si Monsieur Pierre-Jean CRASTES confirme et souligne l'implication des collectivités, il insiste sur la nécessité de poursuivre des efforts considérables. Les mesures appliquées dans le cadre des PCAET ne sont effectivement pas suffisantes pour respecter toutes les mesures réglementaires imposées par l'Etat.

IX. DIVERS

Monsieur Jean DENAIS revient sur les modalités de gouvernances du Pôle métropolitain suites aux élections municipales et en vue des séances du GLCT qui suivront. Comme le veut le législateur, le Président actuel du Pôle métropolitain continuera d'exercer son mandat jusqu'à ce que son successeur soit élu, lors de la séance d'installation du nouveau Comité syndical.

Dans cette période, il propose d'être accompagné par les Vice-présidents du Pôle métropolitain pour siéger aux réunions du GLCT (en fonction des sujets à l'ordre du jour). Il s'agit ici de maintenir la présence du Pôle métropolitain au sein du GLCT du Grand Genève.

Le Comité syndical approuve cette organisation.

Monsieur Christophe BOUVIER souhaite clore la séance en remerciant Monsieur le Président Jean DENAIS pour son implication au sein du Pôle métropolitain. Il rappelle la situation difficile dans laquelle se trouvait l'ARC Syndicat mixte en début de mandat. Jean DENAIS a su fixer un cap et créer de la cohésion entre élus et entre les intercommunalités du Genevois français. Bien sûr, on aurait souhaité que certains sujets avancent plus vite, mais, quand on fait le bilan des six années écoulées, il y a une véritable évolution, une grande évolution. Le Pôle métropolitain est reconnu comme interlocuteurs par les différents partenaires français et suisses. Nous avons passé des contrats de partenariats dans différents domaines. Nous avons engagé des démarches, mis en place des dispositifs sur les sujets structurants pour l'aménagement de notre territoire. Nous avons à présent des choix à opérer en termes d'évolutions organisationnelles. C'est le fruit du travail réalisé durant ce mandat. Il remercie également les membres du Bureau et les Vice-Présidents pour leur investissement, pour les échanges directs et constructifs tout au long du mandat.

La séance est levée à 14h00.